

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 2560

présenté par
M. Fasquelle

ARTICLE 1ER TER

À l'alinéa 2, après le mot :

« dernière, »,

insérer le mot :

« uniquement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence et de rédaction.